

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008 A 20H30

Présents: Hubert TRAPET, Guy PERVILHAC, Patrick CANCIANI, Martine FROMONOT, Arnaud BOC
Jacques CANONICI, Véronique DAMIANI, Agnès GARCIA, Stéphane GEORGES, Claude HENRIAT
Patrick MAZURIER, Fabienne POIRIER, Marc SAPOLIN, Nathalie ZANOTTO
Absent excusé: Alain GARNIER

A) SIVU: modification du rang des délégués

Hubert Trapet vient d'être élu vice- président du SIVU. Toutefois sa qualité de délégué suppléant ne lui permet pas d'occuper ce nouveau poste. Avec l'accord des autres délégués au SIVU, il est proposé de modifier la répartition des délégations, à ce syndicat, afin qu'Hubert Trapet soit nommé titulaire. Décision mise en délibéré en l'absence d'Alain Garnier. A confirmer lors du prochain conseil. Accepté

B) CCAS

Le budget du CCAS doit être voté au plus tard le 15 avril. Or tous les membres extérieurs pressentis n'ont pas encore donné leur réponse. Il est proposé de reporter le vote du budget du CCAS au prochain conseil du 15 mai. Accepté

C) REGISSEUR DE RECETTES

Le Trésorier Public rejette la nomination de Martine Fromonot au poste de régisseur adjoint. En effet en sa qualité de 4eme adjointe au Maire, Mme Fromonot ne peut se prévaloir d'occuper ce poste. Stéphane GEORGES se propose pour la remplacer. Accepté à l'unanimité

D) CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU DOMAINE DE L'ABBAYE

Dans sa lettre du 18 février 2008 au maire de Pontigny, M.F.PATRIAT, président du conseil régional de Bourgogne propose la constitution d'un syndicat mixte regroupant l'ensemble des collectivités locales et régionales telles que la commune de Pontigny, la CCVS, le Conseil Général de l'Yonne, le Conseil Régional de Bourgogne et Monsieur Gérard Mottet. Ce syndicat mixte aurait pour mission de conduire la valorisation du Domaine.

Chaque collectivité sera représentée par deux délégués, qui seront désignés ultérieurement.

M.le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour répondre favorablement à la proposition de M.PATRIAT.

Accepté à l'unanimité.

E) CŒUR DE VILLAGE

Le cabinet CDHU a été saisi d'une étude complémentaire au dossier Cœur de village, relative à l'aménagement de la halle et d'une partie de la grange pierot en une salle polyvalente. Le coût de ce travail additionnel est de 2730€.

Cette étude fera l'objet d'un avenant au contrat initial. M.le maire soumet au vote du conseil, l'approbation de cet avenant. Accepté à l'unanimité.

CDHU présentera au conseil municipal du 15 mai 2008 à 20h30 les conclusions de l'étude préalable Cœur de Village.

F) PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

Le conseil municipal et appelé à délibérer sur :

1) LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2007

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		89 615,04
Opérations de l'exercice	496 914,76	749 711,93
Totaux	496 914,76	839 326,97
Résultat de clôture		342 412,21

(en euros)

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	176 908,99	
Opérations de l'exercice	642 649,39	615 866,99
Totaux	819 558,39	615 866,99
Résultat de clôture	203 691,39	

(en euros)

	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	176 908,99	89 615,04
Opérations de l'exercice	1 139 564,15	1 365 578,92
Totaux	1 316 473,14	1 455 193,96
Résultat de clôture		138 720,82

(en euros)

Il en résulte un besoin de financement de 203 691,39 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est demandé au conseil municipal d'approuver

- l'affectation de la somme de 203691€ au compte 1068 (investissement) : "excédent de fonctionnement capitalisé"
- l'affectation de la somme de 138720 € au compte 002 (fonctionnement) : "excédent de fonctionnement reporté"

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 de la commune de Pontigny

2) LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2007

	EXPLOITATION	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		57 551,96
Opérations de l'exercice	82 535,73	69 470,20
Totaux	82 535,73	127 022,16
Résultat de clôture		44 486,43

(en euros)

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		162 758,31
Opérations de l'exercice	29 166,99	55736
Totaux	29 166,99	218 494,31
Résultat de clôture		189 327,32

(en euros)

	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		220 310,27
Opérations de l'exercice	111 702,72	125 206,20
Totaux	111 702,72	345 515,47
Résultat de clôture		233813,75

(en euros)

Il en résulte un excédent de financement de 189 327,32 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est demandé au conseil municipal d'affecter la somme de 44486,43€ au compte 002 (fonctionnement : "excédent de fonctionnement reporté")

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement 2007

3) BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE DE PONTIGNY

Le budget de fonctionnement 2008 de la commune (en euros)

Les Dépenses

COMPTES	CA 2007	BP2008
Charges générales	283 956	313 120
Charges personnel	157 571	175 000
Charges gestion	38 552	44 500
Charges financières	16 834	23 000
Dépenses imprévues	0	10 300
Vir. investissement		97 000
TOTAL DEPENSES	496 914	662 920

Les Recettes

COMPTES	CA 2007	BP 2008
Atténuation charges	11 342	0
Produits domaines	12 319	10 800
Impôts & taxes	280 685	289 500
Dot & participations	210 964	207 500
Produit de gestion	14 634	16 400
Recette exceptionnelle	209 057	0
Excédent reporté	89 615	138 720
TOTAL RECETTES	839 326	662 920

Le budget d'investissement 2008 de la commune (en euros)

Les Dépenses

COMPTES	CA 2007	Non réalisé 2007	BP 2008
Remb. Emprunt	37 507	-	32 900
Immo incorporelles	1923	3076	0
Immo. corporelles	155 706	58 400	248 500
Immo. en cours	447 513	48 132	78 044
<i>Solde immo</i>			208 665
Déficit N-1	176 909		203 691
TOTAL DEPENSES	819 558		771 800

Les Recettes

COMPTES	CA 2007	BP 2008
Dotation	227 056	303 691
Subv. Investissement	163 841	107 500
Emprunt	225 000	49 944
Cessions Immo.	0	213 665
<i>Vir. Fonct.</i>	0	97 000
TOTAL RECETTES	615 867	771 800

4) BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'ASSAINISSEMENT DE PONTIGNY

Le budget d'exploitation 2008 de l'assainissement (en euros)

Les Dépenses

COMPTES	CA 2007	BP 2008
Charges générales	14 787	28 100
Charges personnel	7 673	13 600
Autres charges	0	3 000
Charges financières	4 338	5 700
Charges except.	51 833	58 000
Amort.	3 903	3 903
Dépenses imprévues		3309
TOTAL DEPENSES	82 535	115 612

Les Recettes

COMPTES	CA 2007	BP 2008
Ventes Produits	60 142	61 800
Produits except.	9 327	9 327
Excédent reporté	57 551	44 485
Total Recettes	127 021	115 612

Le budget d'investissement 2008 de l'assainissement (en euros)

Les Dépenses

COMPTES	CA 2007	Reste à réaliser	BP 2008
Subv. Invest.	9 327		9 328
Remb. emprunt	16 858		15 600
Immo corpo.	0	50 000	40 000
Immo en cours	2 981	1 167 184	230300
Dépenses imp.	0		3002
TOTAL DEPENSES	29 166		298 230

Les Recettes

COMPTES	CA 2007	BP 2008
Dotation	0	35 000
Subv investissement	0	12 000
Emprunt & dette	051 833	58 000
Immo études	0	0
amortissement	3 903	3 903
Résultat reporté	162 758	189 327
TOTAL RECETTES	218 494	298 230

Le conseil municipal adopte à l'unanimité:

- le budget primitif 2008 de la commune
- le budget primitif 2008 de l'assainissement

5) AUGMENTATION DES TAXES

Les orientations budgétaires 2008 sont conditionnées par:

Des choix: développement économique, vie locale, solidarité

Un contexte: pouvoir d'achat, baisse et suppression des dotations (2011)

La situation financière de la commune: recettes stables voire en baisse, charges en augmentation, bonne trésorerie, endettement faible.

Dans ce contexte le maire propose de **développer les recettes** en appliquant le taux de l'inflation sur les taxes locales, en examinant les loyers non perçus, en développant l'emploi et le nombre d'habitants. Cela s'accompagnera d'une **maîtrise des dépenses** avec un poste vacant non remplacé, et la mise en place d'un contrôle budgétaire.

A propos des taxes, le Maire propose une augmentation moyenne de 2% sur les taxes d'habitation, de foncier bâti et professionnelle. Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

Taxe d'habitation: 9,29% au lieu de 9,04%

Taxe foncier bâti: 15,97 % au lieu de 15,66%

Taxe professionnelle: 6,82% au lieu de 6,64%

La taxe du foncier non bâti demeure inchangée.

Sur la base d'imposition 2007, l'augmentation des taxes apporte un gain de 5311€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le relèvement du taux de 3 taxes et du maintien de la taxe foncier non bâti.

6) TAXE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Les plus récentes opérations de raccordement à l'assainissement montrent un surenchérissement du coût des travaux. Le montant de la facture moyenne est compris entre 1200 et 1500 €. Le taux actuel de la taxe de raccordement sur la commune (600€) n'est plus adapté. Aussi le Maire propose de relever le niveau de cette taxe en le portant à 1200€. A noter que la taxe d'assainissement reste inchangée.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Fin du conseil à 23h30.